

SAINT-MONTAN,  
Le 14 février 2011

## **ILS VONT POUVOIR RENTRER DANS LEUR MAISON**

Sinistrés par un incendie le 30 décembre 2008, les quatre familles de la Cité du Barrage avaient été relogées par réquisition de logements vides. En ce début d'année 2011, certains d'entre eux vont regagner leur maison entièrement reconstruites.

Pour les personnes en détresse, la Commune fait et a fait ce qu'elle a pu et peut, et surtout a, assumé ses responsabilités. Il y aurait beaucoup à dire par contre sur le respect de la loi et des règlements par la Préfecture de l'Ardèche. Elle passe pourtant son temps à nous faire des rappels sur bien des points, avec une rigueur appuyée, dont elle a beaucoup manqué dans cette affaire de relogement des sinistrés et sur ma demande de réquisition, pour laquelle je n'ai eu aucune réponse, excepté pour me signaler très tardivement qu'elle n'était pas légale !

Mais rien d'étonnant lorsque l'on connaît la position de l'Etat sur les réquisitions de logements vacants : ordre est donné de ne pas réquisitionner. Dans ce cas, que l'Etat soit honnête, qu'il supprime la loi de 1945 et qu'il s'en arrange avec le DAL : "l'Association Droit Au Logement" et les autres Associations caritatives.

Le Maire,  
Alan CARRARO